

DÉCISION DU MAIRE EN DATE DU 26 MARS 2021

AA – n° 2021-03

Objet : Réalisation d'une étude opérationnelle en faveur du commerce de centre-ville à Sézanne – commande à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne en Champagne, et demande de subvention à la Région Grand Est

M. Sacha HEWAK, Maire de la Ville de Sézanne,

Vu la délibération n° 2020-06-16 du 18 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Sézanne vient d'obtenir le label Petite Ville de Demain,

Considérant que l'un des principaux axes des actions que la Ville envisage de mener dans ce cadre porte sur la revitalisation du centre-ville et le soutien au commerce de proximité,

Considérant qu'il est indispensable, dans cette perspective, de réaliser un diagnostic sur le territoire de Sézanne, et de mener une étude opérationnelle en faveur du commerce en centre-ville,

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Marne en Champagne, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Troyes et Aube, dispose des moyens et des compétences nécessaires pour mener une telle étude,

Considérant par ailleurs que la Ville de Sézanne est susceptible de bénéficier, pour cette opération, d'une subvention de la Région Grand Est,

DÉCIDE

Article 1 – de confier à la CCI Marne en Champagne la réalisation d'une étude opérationnelle comprenant un diagnostic de territoire, une stratégie de développement et d'adaptation du commerce sur le territoire, et une expertise du potentiel d'un emplacement commercial pour 5 commerces

Article 2 - de solliciter une subvention de la Région Grand Est pour la réalisation de cette étude, dont le montant total s'élève à 25 950 € HT.

Fait à Sézanne, le 26 mars 2021

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK